



COMMUNE DE BOREX

---

## Préavis n° 33-2025

---

Au Conseil Communal de Borex

Demande de crédit de CHF 90'000.00 TTC  
destiné à financer la création de 2 nouvelles chambres de visite  
et le chemisage des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires le  
long de la route d'Arnex

Délégué municipal

**Yves GALLAY**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. PREAMBULE**

Lors de la campagne d'inspection caméra réalisée en 2023, il a été constaté que les collecteurs le long de la route d'Arnex sont en mauvais état. En effet, des racines ont pénétré dans les collecteurs en béton au travers d'assemblages légèrement déboités. Ceci engendre une perte d'étanchéité importante des collecteurs et fragilise leur état structurel.

Afin de garantir l'étanchéité des collecteurs et prolonger leur durée de vie, il est proposé de les chemiser par une gaine en polyester renforcée de fibre de verre. Cette technique, couramment utilisée, permet de restaurer les réseaux d'assainissement sans réaliser des travaux importants de génie civil.

## **2. SOLUTION TECHNIQUE**

Le processus de chemisage par gaine polyester nécessite un accès à chaque extrémité du collecteur. Ainsi, dans un premier temps des travaux ciblés de génie civil seront nécessaires pour réaliser 2 nouvelles chambres de visite en amont de la route d'Arnex. Ces travaux se dérouleront sur la parcelle 20 de la Commune d'Arnex-sur-Nyon.

Dans un deuxième temps, les travaux de chemisage seront réalisés entre ces nouvelles chambres de visite situées sur la parcelle 20 et celles situées sur la parcelle 22, représentant une longueur totale de 220 mètres.

Finalement, de légers travaux de remise en état seront nécessaires afin de limiter l'impact des travaux sur les parcelles privées 20 et 22 de la Commune d'Arnex-sur-Nyon par lesquelles transitent les collecteurs de la Commune de Borex.

## **3. PROJET COMMUNAL**

L'objectif est de finaliser la remise en état du réseau d'assainissement de la Commune de Borex dans le secteur de la route d'Arnex et des Pralies.

En effet, à la suite du constat de pollution par des eaux usées du cours d'eaux le Nant-des-Dappes, d'importants défauts ont pu être identifiés dans le collecteur d'eaux usées principal de la Commune ainsi que dans le collecteur regroupant toutes les eaux claires du sud de la Commune.

La Municipalité souhaite donc entreprendre les travaux nécessaires pour garantir l'étanchéité de ses collecteurs d'eaux usées et prolonger la durée de vie des collecteurs avant que des défauts structurels importants n'apparaissent et nécessitent leur remplacement intégral.

La technique du chemisage des collecteurs permet de prolonger leur durée de vie d'environ 40 ans tout en limitant fortement les travaux de génie civil et donc avantageuse financièrement.

#### **4. COÛT DES TRAVAUX**

Le coût des travaux a été établi par notre mandataire sur la base d'offres rentrées pour la réalisation de ces travaux.

Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

1. Travaux de génie civil pour la réalisation de 2 nouvelles chambres de visite	CHF 20'000.00
2. Travaux de robotique pour le chemisage des collecteurs	CHF 50'000.00
3. Remise en état par plantation	CHF 2'000.00
4. Honoraires pour étude et direction des travaux	CHF 7'000.00
5. Divers et imprévus	CHF 4'000.00
 Total des travaux	CHF 83'000.00
TVA 8.1 %	CHF 6'723.00
 Total des travaux TTC	CHF 89'723.00
<b>Total des travaux TTC ARRONDI</b>	<b>CHF 90'000.00</b>

#### **5. FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT**

Préavis N° 33-2025 : Demande d'un crédit de CHF 90'000.00 TTC destiné à financer la création de 2 nouvelles chambres de visite et le chemisage des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires le long de la route d'Arnex.

L'investissement sera financé par la trésorerie courante ou par le recours à l'emprunt, selon les conditions du marché et dans le cadre du plafond d'investissement de la législature 2021-2026.

L'amortissement est indiqué selon la nouvelle synthèse des durées d'amortissement prévue par MCH2 :

- Conduites d'eau potable ou évacuation – 40 ans. (conduite chemisée)

#### **6. CONCLUSION**

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Borex**

- Dans sa séance du 16 juin 2025 ;
  - Vu le préavis municipal N° 33-2025 – demande de crédit de CHF 90'000.- TTC destiné à la création de 2 nouvelles chambres de visite et le chemisage des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires le long de la route d'Arnex ;
  - Oui le rapport de la commission des finances ;
  - Oui le rapport de la commission ad hoc ;
  - Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. **d'approuver** les travaux pour la création de 2 nouvelles chambres de visite et le chemisage des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires le long de la route d'Arnex.
  2. **d'accorder** à cet effet un crédit de CHF 90'000.00 TTC.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 12 mai 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Borex.

AU NOM DE  
LA MUNICIPALITE DE BOREX  
Le Syndic                    La Secrétaire  
J.-L. Vuagniaux            G. Boulenaz



## Annexe : plan de situation

